

Liste des services administratifs et établissements publics de l'Etat susceptibles de détenir des documents utiles à la constitution des dossiers d'études d'impact des installations classées

DREAL

- La localisation géographique des protections et inventaires relatifs au patrimoine naturel, aux sites et aux paysages :
 - ZNIEFF de type de type 2 et 2 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)
 - Arrêtés de biotopes
 - ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)
 - PSIC (Projet de Sites d'Intérêt Communautaire)
 - Sites Natura 2000
 - Réserves naturelles
 - PNR (Parcs Naturels Régionaux)
 - Sites classés et inscrits au titre des articles L 341-1 à L341-22 du code de l'environnement
- Les atlas des zones inondables
- Des informations complémentaires telles que des études paysagères, voire des atlas paysagers départementaux, des études floristiques ou faunistiques, des études de milieux aquatiques sont généralement disponibles et consultables au centre documentaire de chaque DREAL sur simple rendez-vous.
- La liste des pièces à fournir dans le dossier de demande d'autorisation d'une installations classée
- Les plans et documents de planification suivants :
 - Plan de protection de l'atmosphère (PPA)
 - Plan régional de la qualité de l'air (PRQA)
 - Schémas départementaux des carrières (SDC)
 - Plan d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS)
 - Plans de prévention des risques miniers (PPRM)
- Les données sur l'environnement suivantes :
 - Données sur les eaux souterraines
 - Inventaires des sites et sols pollués (liens avec BASOL et BASIAS)
 - Inventaire et cartographie des zones influencées par des exploitations minières
 - Emissions polluantes des installations classées (lien avec registre national et registre européen EPER)
- Des informations relatives au Domaine Public Maritime et Fluvial (DPM et DPF) :
 - Délimitation du DPM/DPF
 - Délimitation administrative des ports
 - Localisation des prélèvements et rejets existants
 - Usages du milieu aquatique
 - Niveau d'eau et débit des cours d'eau
- Des informations issues des missions de police de l'eau et des milieux aquatiques :
 - Nature qualitative et quantitative des prélèvements et rejets autorisés
 - Préconisations relatives à la gestion des eaux pluviales au sens de la loi sur l'eau
 - Qualité du milieu récepteur et niveau à ne pas dépasser
 - Les résultats des suivis qu'elles assurent : qualité des cours d'eau

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement	5 avenue Buffon BP 6407 45064 ORLEANS Cédex 2	Tél. 02 36 17 49 00	Fax 02 36 17 44 02
---	---	---------------------	--------------------

DRAAF

- Inventaires forestiers

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	131 rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cédex 1	Tél. 02 38 77 40 00	Fax 02 38 77 40 99
--	--	---------------------	--------------------

DDT

Les informations utiles à l'élaboration d'une étude d'impact disponibles en DREAL ou DRAAF, le sont également dans les DDT.

Direction départementale des territoires du Cher	6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cedex	Tél. 02 34 34 61 00	Fax 02 34 34 63 00
Direction départementale des territoires de l'Eure-et-Loir	15 –17 place de la République 28019 Chartres cedex	Tél. 02 37 20 40 60	
Direction départementale des territoires de l'Indre	Cité administrative Bâtiment B Boulevard George Sand BP 615 36020 CHATEAUROUX Cédex	Tél. 02 54 53 20 36	Fax 02 54 53 26 04
Direction départementale des territoires de l'Indre-et-Loire	61, avenue de Grammont 37041 TOURS Cedex	Tél. 0821 80 30 37	Fax 02 47 70 80 99
Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher	17, quai de l'Abbé Grégoire 41012 Blois cedex	Tel. 02 54 55 73 50	Fax 02 54 55 75 77
Direction départementale des territoires du Loiret	Cité administrative Coligny Bâtiment E 131 Faubourg Bannier 45000 ORLEANS	Tél. 0821 80 30 45	Fax

DRAC

- Délimitation des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) existantes
- Localisation (données géoréférencées) concernant les édifices inscrits ou classés
- Localisation (données géoréférencées) concernant les entités archéologiques
- Données de la base nationale MERIMEE en matière de patrimoine architectural et historique (données incomplètes)
- Données relatives aux parcs et jardins (sur certains départements)

Direction régionale des affaires culturelles	6 rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cédex	Tél. 02 38 78 85 00	Fax 02 38 78 85 99
--	--	---------------------	--------------------

ARS

- Plan régional d'élimination des déchets d'activité de soins à risque
- Sites d'enfouissement des cadavres d'animaux
- Liste des établissements sensibles et des maisons de retraite
- Evaluation des risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique

Agence régionale de santé	Cité Coligny 131 rue du Faubourg Bannier BP 74409 45044 Orléans Cedex 1	Tél. 02 38 77 32 32	Fax 02 38 54 46 03
Délégation territoriale du Cher	6 place la Pyrotechnie Caserne Lariboisière Bâtiment D – 2 ^{ème} étage CS 80003 18023 BOURGES Cédex	Tél. 02 48 23 71 00	Fax 02 48 23 71 10
Délégation territoriale d'Eure-et-Loir	15 place de la République 28019 CHARTRES Cédex	Tél. 02 37 20 51 15	Fax 02 37 36 29 93
Délégation territoriale de l'Indre	Cité administrative Bât. C - BP 587 Boulevard George Sand 36019 CHATEAROUX Cédex	Tél. 02 54 53 80 00	Fax 02 54 35 02 00
Délégation territoriale d'Indre-et-Loire	Cité administrative Champ Girault 38 rue Edouard Vaillant CS 94214 37042 TOURS Cédex 1	Tél.02 47 60 44 44	Fax 02 47 61 32 91
Délégation territoriale de Loir-et-Cher	CS 1820 41 rue d'Auvergne 41018 BLOIS Cédex	Tél. 02 54 55 78 79	Fax 02 54 74 29 20
Délégation territoriale du Loiret	Cité administrative Coligny 131 rue du Faubourg Bannier BP 74409 45044 ORLEANS Cédex 1	Tél. 02 38 77 32 32	Fax 02 38 54 46 03

DD(CS)PP

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher	Centre administratif Condé CS 50 001 18 013 Bourges Cedex	Tél. 02 48 67 36 95	Fax
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir	cit� administrative 15, place de la R�publique 28019 CHARTRES C�dex	T�l. 02.37.20.51.70	Fax
Direction d�partementale de la coh�sion sociale et de la protection des populations de l'Indre	Cit� administrative B�timent A Boulevard George Sand BP 613 36020 CHATEAUROUX C�dex	T�l. 02 54 53 45 00	Fax
Direction d�partementale de la protection des populations d'Indre-et-Loire	Cit� administrative du Cluzel 61, avenue de Grammont BP 4111 37041 Tours C�dex 1	T�l. 0821 80 30 37 02 47 31 11 11	Fax 02 47 49 50 81
Direction d�partementale de la coh�sion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher	34, avenue Maunoury - CS1816 41018 Blois C�dex	T�l. 0821 822 400	Fax 05 54 78 65 34
Direction d�partementale de la protection des populations du Loiret	Cit� administrative Coligny B�timent C 131 Faubourg Bannier 45000 ORLEANS	T�l. 0821.80.30.45	Fax

VNF

Les informations utiles   l' laboration d'une  tude d'impact disponibles en DREAL, DRAAF ou DDT, pour ce qui concernent les voies navigables en exploitation, le sont  galement aupr s de VNF.

Voies navigables de France	175, rue Ludovic Boutleux BP 820 62408 B�thune C�dex	T�l. 03.21.63.24.24	Fax 03 21 63 24 42
----------------------------	---	---------------------	--------------------

ADEME

- L'ADEME peut fournir les conditions des aides susceptibles d' tre accord es

Agence de l'environnement et de la ma�trise de l'�nergie du Centre	22 rue Alsace Lorraine 45058 ORLEANS C�dex 1	T�l. 02 38 24 00 00	Fax 02 38 53 74 76
--	---	---------------------	--------------------

Agences de l'Eau

- Outre les conditions des aides susceptibles d'être accordées, les agences de l'eau peuvent fournir :
 - Les éléments contenus dans les SDAGE et SAGE,
 - Les cartes de qualité des cours d'eau
 - Les objectifs de qualité du milieu récepteur

Agence de l'eau Seine Normandie	51 rue Salvador Allende - 92000 NANTERRE	Tél. 01 41 20 16 00	Fax 01 41 20 16 09
Agence de l'eau Loire Bretagne	Avenue Buffon BP 6339 45063 ORLEANS Cédex 2	Tél. 02 38 51 73 73	Fax 02 38 51 74 74

Association de surveillance de la qualité de l'air

- Bilan annuel de la qualité de l'air
- Programme de surveillance de la qualité de l'air

LIG'AIR	3 rue du Carbone 45 100 Orléans	Tél. : 02.38.78.09.49	Fax 02 38 78 09 45
---------	------------------------------------	-----------------------	--------------------

BRGM

- La nature du sous-sol (consultation des cartes géologiques)
- Les forages déclarés sur ou à proximité du site (données de la Banque de données du sous-sol – BSS)
- L'existence de nappes souterraines (périmètre, profondeur, vulnérabilité...)
- L'existence potentielle de cavités
- La présence d'anciennes activités sur un secteur : données des inventaires des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS)

Bureau de recherche géologique et minière	3 avenue Claude Guillemin BP 6009 45060 ORLEANS Cédex 2	Tél. 02 38 64 34 34	Fax 02 38 64 35 18
--	---	---------------------	--------------------

ONCFS

- Des informations sur les peuplements relatifs à la faune sauvage (notamment sur les passages de la grande faune ; les dénombrements des anatidés sur les grandes ZH)
- L'existence de corridors biologiques
- Des fiches sur la biologie des espèces
- Les réserves de chasse du département

Office national de la chasse et de la faune sauvage (délégation régionale Centre – Ile de France)	Cité de l'Agriculture 13, avenue des Droits de l'Homme 45921 ORLEANS Cédex	Tél. 02 38 71 95 56	Fax 02 38 71 95 70
--	---	---------------------	--------------------

CSP

- La qualité piscicole des cours d'eau
- Les peuplements piscicoles

Conseil supérieur de la pêche (délégation régionale Centre Pays de Loire et Poitou Charente)	112 faubourg de la Cueille 86000 POITIERS	Tél. 05 49 41 29 88	Fax 05 49 55 17 18
---	---	---------------------	--------------------

Communes

Les communes sont en mesure de fournir :

- Le plan d'occupation des sols (POS) ou plan local d'urbanisme (PLU) qui précise notamment les secteurs d'implantation possible et les secteurs protégés (espaces L146-6 en zone littorale, espaces boisés classés...)
- Le zonage d'assainissement
- Le plan des réseaux eaux pluviales et eaux résiduaires urbaines
- Les caractéristiques de la station d'épuration et les possibilités de raccordement ou non d'un rejet industriel
- Les contraintes imposées pour la collecte des eaux pluviales

Conseils généraux

Les conseils généraux peuvent fournir :

- Les périmètres des espaces naturels sensibles acquis au titre de la départementale des espaces naturels sensibles.